

La contribution des Pôles de compétitivité au développement local : Cas de l'océanopôle du TANTAN

The contribution of competitiveness clusters to local development: Case of the TANTAN ocean clusters

Laila HOBAD, (Doctorante)

*Laboratoire de recherche en sciences de gestion des organisations
L'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion
Université Ibn Tofail, Kénitra, MAROC*

Sanae HOBAD, (Doctorante)

*Laboratoire de recherche en sciences de gestion des organisations
L'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion
Université Ibn Tofail, Kénitra, MAROC*

Abderrazak KABOURI, (enseignant chercheur)

*Laboratoire de recherche en sciences de gestion des organisations
L'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion
Université Ibn Tofail, Kénitra, MAROC*

Adresse de correspondance :	L'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion Université Ibn Tofail, Kénitra, MAROC
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	HOBAD, L., HOBAD, S., & KABOURI, A. (2022). La contribution des Pôles de compétitivité au développement local : Cas de l'océanopôle du TANTAN. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 3(5-2), 442-451. https://doi.org/10.5281/zenodo.7153480
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: August 15, 2022

Published online: October 06, 2022

La contribution des Pôles de compétitivité au développement local : Cas de l'oceanopôle du TANTAN

Résumé

La nouvelle politique industrielle est lancée par la Wallonie en 2005 axée sur les pôles de compétitivité, son objectif consistait à mettre en réseau des entreprises, centres de recherche et établissements d'enseignement afin de stimuler la création de nouvelles richesses et de nouveaux emplois par le financement de projets innovants.

Les pôles de compétitivité dans la vision sont considérés comme des espaces territoriaux qui regroupent des acteurs économiques, des instituts de formation, ainsi que des centres de recherche. Ces entités collaborent de façon synchronisée, avec le soutien des acteurs publics de la région, afin de créer des synergies de croissance.

L'objectif de cette recherche est de tester l'applicabilité de la politique des pôles de compétitivité comme instrument de développement local pour le cas du secteur halieutique au port de Tan-Tan. C'est en effet étudier la possibilité d'avoir un pôle de produits de la mer à Tan-Tan.

Cette étude est conduite par une approche quantitative basée sur un questionnaire auprès de 24 sociétés (sont toutes des sociétés opérantes dans l'une des filières halieutiques présentes sur le port de Tan-Tan). Le traitement des données a été effectué par le logiciel sphinx.

Les résultats de cette étude montrent qu'après ces études sur les pôles de compétitivité en générale et l'OTT à la ville de Tan-Tan, il nous apparaît clair que la constitution d'un pôle de compétitivité à la base des produits de la mer est tout à fait chose valable. Cela est dû à certains facteurs comme : la forte coopération entre les sociétés du port d'une part et entre ces dernières et les autres acteurs d'une autre part ; l'importance du volume de production et sa diversité ; l'impotence de l'innovation et de la nouvelle technologie dans le processus de production ; diversité des tailles des entreprises et de leurs activités ; le processus de la production s'arrête aux produits finis à moyen ou fortes valeurs ajoutées ; la forte préoccupation et implication des autorités locales concernées par le secteur.

Mots clés : pôle de compétitivité ; développement territorial, synergie.

Classification JEL: M13 ; O47 ; P25

Type de l'article : Recherche appliquée

Abstract

The new industrial policy was launched by Wallonia in 2005 focused on competitiveness clusters; its objective was to network companies, research centers and educational institutions in order to stimulate the creation of new wealth and new jobs by financing of innovative projects.

In the vision, the poles of competitiveness are considered territorial areas that bring together economic actors, training institutes and research centers. These entities collaborate in a synchronized way, with the support of public actors in the region, in order to create growth synergies.

The objective of this research is to test the applicability of the policy of competitiveness clusters as an instrument of local development in the case of the fisheries sector in the port of Tan-Tan. It is indeed to study the possibility of having a pole of sea products in Tan-Tan.

This study is conducted through a quantitative approach based on a questionnaire sent to 24 companies (all of them operating in one of the fisheries sectors present in the port of Tan-Tan). Data processing was carried out by SPHINX software.

The results of this study show that after these studies on the competitiveness clusters in general and the OTT in the city of Tan-Tan it seems clear that the constitution of a competitiveness cluster based on seafood is quite valid. This is due to certain factors such as the strong cooperation between the companies of the port, on the one hand, and between the latter and other actors, on the other hand; the importance of the volume of production and its diversity; the impotence of innovation and new technology in the production process; diversity of sizes of companies and their activities; the process of production stops at the finished products with medium or high added values; the strong concern involvement of local authorities concerned with the sector.

Keywords: competitiveness cluster (poles); territorial development, synergy.

JEL Classification: M13; O47; P25

Paper type: Empirical research

1. Introduction

C'était à 1990 que Michael Porter, a popularisé la description des phénomènes d'agglomération d'entreprises, et le concept de cluster en particulier, en le définissant comme « une concentration géographique d'entreprises liées entre elles, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services, de firmes d'industries connexes et d'institutions associées (universités, agences de normalisation ou organisations professionnelles, par exemple) dans un domaine particulier, qui s'affrontent et coopèrent »(Porter, 1990).les pôles de compétitivité ont vu la lumière en 2005 à travers le lancement d'une nouvelle politique industrielle à ce jour, les autorités wallonnes ont soutenu le développement de six pôles dans le cadre de la mise en œuvre des Plans Marshall.

Aujourd'hui le Maroc dans sa nouvelle politique industrielle adopte l'approche de développement par les pôles de compétitivité basés sur la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagées dans une synergie autour de projets communs au caractère innovant. L'analyse du tissu économique national montre qu'il y a des grappes d'entreprises spécialisées dont les spécificités sont proches de celles des pôles de compétitivité. Il s'agit essentiellement du tourisme à Erfoud, l'artisanat à Fès, la briqueterie à Tétouan et l'agriculture et la pêche à Souss-Massa et la pêche dans les régions de sud y compris Tan-Tan. Certes, le Maroc possède un patrimoine halieutique considérable, mais aussi fragile qu'il convient de protéger et de consolider afin de répartir équitablement l'influence bénéfique entre les générations présentes et futures.

Dans un contexte international marqué par une pression intense sur la pêche et un accès restreint aux zones de pêche, le problème halieutique de demain se pose en termes de disponibilité des ressources pour répondre à la demande croissante en produits de la mer. De ce fait, La politique marocaine des pêches maritimes s'inscrit donc dans ce nouveau contexte appelant à la conservation des ressources, au développement durable et à une meilleure exploitation du potentiel généré. À cet égard, la transformation et la valorisation des produits de la pêche et de la mer de la ville Tan-Tan, est particulièrement importantes en raison de son énorme potentiel d'investissement, d'emploi, d'exportation et de création de valeur ajoutée.

L'objectif de cette recherche est de mettre l'accent sur un nouveau mode d'aménagement territorial, mais, aussi, une nouvelle politique industrielle à savoir les pôles de compétitivité. Pour déceler leur relation au développement, autrement dit comment un pôle de compétitivité peut devenir un moyen de développement surtout au niveau local. Enfin traiter le cas du pôle de compétitivité halieutique « l'Océanopole de Tan-Tan ». Pour répondre à la question de la possibilité d'instaurer un pôle de compétitivité à la base des produits de la mer à Tan-Tan ? et de savoir est ce que Ce pôle peut-il être un moyen efficace pour faire sortir la filière des produits halieutiques afin de faire participer la population concernée à la gestion rationnelle de ces ressources et freiner l'usage abusif et irrationnel de ces ressources dont tout le monde parle aujourd'hui ?

Pour apporter quelques éléments de réponse à ces questions, le travail s'organise en trois points : le premier constitue le cadre théorique, et vise la clarification du concept des pôles de compétitivité, et leur impactent sur le développement territorial, le deuxième est consacré à la méthodologie de recherche adoptée et le dernier sera réservé à la présentation et la discussion des résultats obtenus.

2. Les pôles de compétitivité une nouvelle forme d'agglomération : revue de littérature

Les théories d'agglomération régionale et les clusters (les grappes industrielles) existent depuis un certain temps, plus d'une centaine d'années si elles sont liées au district Marshall. Cependant, elles semblent avoir été redécouvertes au cours des dernières décennies. Certains relient la réémergence de la théorie des clusters aux travaux de Porter (Michael Porter et Philippe de Lavergne 2003), et d'autres imputent cet intérêt aux districts industriels et aux milieux innovateurs (C.Courlet, B.Pecquer 1992).

2.1 Alfred Marshall : districts industriels

Le nom de zone industrielle fait référence à un système de production géographiquement concentré qui résulte de la division et de la répartition de plusieurs petites entreprises hautement spécialisées. Cet élément, la division du travail, est considéré comme une caractéristique des zones industrielles. Ces régions sont généralement concentrées sur un seul secteur d'activité; en Italie, les industries de l'habillement, du cuir et de la céramique ont d'abord retenu l'attention, mais ces activités ont été rapidement remplacées par plusieurs autres secteurs plus modernes, non seulement en Italie, mais aussi en France, Allemagne et Danemark (Benko et Lipietz 1992), ce concept est formulé par Alfred Marshall vers la fin du 19^{ème} siècle.

La théorie des districts souligne l'importance de l'environnement industriel pour le développement des compétences et le soutien aux entreprises, en plus d'être propice à la compétitivité, même si la coopération institutionnelle et interorganisationnelle a contribué au succès de la compétitivité

2.2 La théorie des pôles de croissance et effet d'agglomération :

Selon l'étude approfondie des problèmes de polarisation de François Perroux (Polèse, M. et R. Shearnur 2003), le principe de la théorie du développement économique peut être présenté en trois postulats : la croissance économique est locale, la croissance économique est toujours inégale, la présence d'une unité motrice (ou un ensemble d'unités motrices) qui a un effet d'attachement (connecté) sur d'autres activités réparties dans le même espace géographique.

Globalement, ces effets génèrent des économies d'échelle "externes" et de localisation qui s'étendent à toutes les régions. Par exemple, les effets d'agglomération créent des liens de production en amont et en aval.

Selon Hirschmann (1996), les effets amont et aval s'étalent à l'ensemble de la structure de production (agglomération, transport, effets technologiques) ainsi qu'aux marchés et à la demande (effets de l'innovation, évolution des variables macroéconomiques, effets des changements institutionnels et démographiques).

2.3 Les pôles de compétitivité : l'agglomération à la mode :

Le croisement entre politique industrielle et politique d'aménagement territorial a fait naissances dans les pôles de compétitivité comme politique de développement local. Pour Blanc (2004) un pôle de compétitivité « est l'addition d'un cluster industriel et d'une base scientifique ou la synergie d'un pôle d'excellence et d'un tissu d'industries. Il se caractérise par la dynamique d'une agglomération entière qui met à contribution tout un tissu qui suit et soutient l'industrie innovante : services de proximité, transports, secteur financier... Le moteur de la croissance est endogène au pôle : c'est la richesse des synergies et des capacités critiques accumulées dans les domaines scientifiques et

industriels. Ce moteur s'alimente de flux migratoires d'hommes et d'entreprises attirés par le dynamisme du pôle. »

Les pôles de compétitivité sont un choix à l'internationalisation et à la délocalisation des facteurs de production, car ils doivent pouvoir maintenir le progrès technologique et apporter un savoir-faire unique (MARIE-France Barthet et Muriel Thoin).

L'objectif principal de ces pôles est de créer la politique de compétitivité régionale en se basant sur la consolidation des interrelations entre les entreprises, centres de recherche et organismes de formation. Les pôles de compétitivité se caractérisent par un ensemble d'entreprises et de centres de recherche appartenant à un même secteur industriel ou technologique, dont la concentration géographique ou sectorielle peut être changée. L'augmentation et l'intensification des externalités au sein ces clusters ont un effet positif sur la compétitivité de chaque entreprise qui le compose, et par' la suite sur l'image et l'attractivité des territoires.

2.4 La politique des pôles : une réponse pertinente à la globalisation qui profite aux entreprises et aux territoires :

Devenir membre du réseau des sociétés offre un lieu et un espace à l'entreprise pour communiquer et progresser. C'est la première étape pour briser son délaissement et mieux comprendre ses similitudes et créer des synergies avec d'autres entreprises. L'entreprise a accès à des informations privilégiées, qualifiées et pertinentes, ce qui lui offre la possibilité d'enrichir sa connaissance du marché. La construction d'un réseau de professionnels et de partenariats donne aux entrepreneurs l'opportunité de partager des expériences, d'acquérir un niveau de confiance et in fine d'initier des coopérations (Claude CORLET 2006), outre l'échange d'expériences, l'adhésion à un réseau apporte des avantages économiques et sociaux à l'entreprise, dont les plus importants sont les économies d'échelle, qui peuvent prendre la forme d'un partage des coûts des biens et services (recrutement, mutualisation de compétences externalisées et des savoir-faire, réduction des coûts d'investissement en matière de veille, d'international, de qualité...).(André TORRE, 2006) S'associer à d'autres entreprises permet également d'atteindre une taille critique, de pouvoir répondre à des appels d'offres mondiaux, d'avoir un interlocuteur unique pour répondre à des besoins clients de plus en plus complexes, d'être plus compétitif dans l'innovation et l'export. Aussi C'est un moyen d'améliorer ses savoir-faire et se différencier de ses pairs, le réseau apporte une plus grande visibilité aux produits que ses membres développent. Michel AGLIETTA et Robert BOYER (1982) cité par Nouredine El Aoufi(2008) affirment que les expériences ont montré que l'existence des pôles de compétitivité d'une région est un moyen efficace pour décontracter durablement la contrainte extérieure. Il a donc des incidences macroéconomiques repérables. Par l'augmentation de la productivité et l'accroissement en volume de la taille des marchés s'engendrent et cela à long terme et à court terme la présence des pôles maintient l'équilibre économique au sein de la région et participe à l'amélioration de son économie à l'égard des fluctuations de la conjoncture. Pour Castro Chabalaut et Tixier (cité par Rajae AMINE, 2016) Les pôles de compétitivité essayent de « développer des modes de coopération au sein des régions qui puissent augmenter les externalités positives » (Castro et al, 2010).

Les pôles de compétitivité peuvent aussi avoir des finalités sociales et durables pour le territoire (Raphaële Peres ,2020) pour R .PERES les pôles de compétitivité considérés comme un réseau territorialisé d'organisations s'installe sur un territoire spécifique pour amener des projets en poussant des acteurs locaux à répondre aux problématiques territoriales. D'ailleurs, les pôles de compétitivité, en tant qu'outil du développement

économique local, sont liés à leur territoire parce qu'ils participent à leur développement et leur attractivité.

3. Problématique et hypothèses de recherche

TANTAN est une ville qui regroupe un ensemble d'usines et d'unités industrielles qui opèrent dans le domaine de l'industrie halieutique, elle se caractérise aussi par la quantité des produits halieutiques débarqués qu'elle contient comme richesse principale ; la ville anime le marché régional et national d'une quantité importante en matière de produit halieutique ; La disponibilité d'une main-d'œuvre habile et bon marché ; ainsi que l'ensemble des scieries et menuiseries de cette ville qui constituent un champ fertile d'étude, tous ces éléments constituent un environnement favorable pour l'exploration de notre problématique et par la suite de répondre à nos questions de recherche qui sont : Peut-on instaurer un pôle de compétitivité à la base des produits de la mer à Tan-Tan ? Et est-ce que ce pôle sera-t-il un moyen efficace pour faire sortir la filière de cette crise et freiner l'usage abusif et irrationnel de ces ressources halieutiques dont tout le monde parle aujourd'hui et de faire participer la population concernée à la gestion rationnelle de ces ressources ?

Les pôles de compétitivité ont des effets considérables sur le développement local selon les travaux récents dans le cadre d'une étude sur les clusters en Italie faite par L. Guiso et F. Schivardi, ils ont montré l'importance des externalités des pôles de compétitivité selon d'interactions sociales où les changements des informations se font entre les entreprises qui se localisent dans le même territoire et elles appartiennent au même secteur (L. Guiso et F. Schivardi 2007) pour Michel AGLIETTA et Robert BOYER (1982) affirment que les expériences ont montré que l'existence des pôles de compétitivité d'une région est un moyen efficace pour faire face durablement à la contrainte extérieure. La présence des pôles maintient donc l'équilibre économique au sein de la région et participe à l'amélioration de son économie à l'égard des fluctuations de la conjoncture. (Noureddine El Aoufi 2008), de ce fait nous avons essayé de supposer l'hypothèse suivante l'Océanopôle de Tan-Tan sera un projet de pôle de compétitivité qui va participer grandement à la valorisation des ressources halieutiques et contribuera d'une façon pertinente à la sécurité alimentaire, au recrutement des personnels, aux échanges commerciaux à l'aménagement et au développement du territoire.

4. Aspects méthodologiques

La méthode de recherche privilégiée est la méthode qualitative basée sur une enquête auprès des sociétés installées sur le port de Tan-Tan, à l'aide du logiciel de traitement de données Sphinx, afin de répondre aux questions de notre recherche. En outre nous avons mobilisé lors de notre enquête deux principaux instruments : les entretiens semi-directifs et les questionnaires.

Cette enquête a pour objectif de vérifier la possibilité de créer un pôle de compétitivité à base des produits halieutiques à Tan-Tan-plage. Et d'essayer, par la suite, de savoir le degré de participation du pôle au développement local, à travers un essai d'éclaircissement de l'appréciation que donnent les sociétés installées au port Tan-Tan aux effets/impacts probables de l'instauration de ce pôle en terme économique et social. Les entretiens semi-directifs ont été menés avec 10 directeurs généraux (10 sociétés), 7 gérants (7 sociétés), 3 chefs des ressources humaines (3 sociétés), 4 responsables (4 sociétés), des 24 sociétés installées sur le port de Tan-Tan et opérantes dans une des activités liées à la filière halieutique.

L'enquête se base sur trois thèmes différents à chacun un objectif précis. Il s'agit des thèmes suivants :

Thème 1 : identité des interrogés et informations relatives à la production des sociétés, Il s'agit de présenter l'identité des sociétés, leurs qualifications et la nature des emplois offerte, aussi que la relation entre les sociétés.

Thème 2 : renseignements sur le degré de compétitivité et de flexibilité et le rôle des acteurs en question, Il s'agit de la fréquence de changement des outils de production et le degré d'acceptation de changer leurs stratégies, la possibilité de partenariat entre les entreprises de même domaine, dégager quelques informations sur le rôle des acteurs (autorités publiques, la société civile, organisme de formation) et sa pertinence et efficacité.

Thème 3 : données concernant la participation du pôle OTT au développement local : dans un souci de faire une vision sur le rôle du pôle dans le développement local à Tan-Tan.

5. Présentation et discussion des résultats

5.1 Statique descriptive de l'échantillon

Le taux de réponse à notre enquête été de 100%, ce taux s'explique par le fait que la démarche suivie a été une démarche porte à porte par la visite sur lieu des unités sans recours à autre moyen de communication (internet ou autre). Toutes les entreprises installées au sein du port de Tan-Tan ont été retenues dans le cadre de cette étude. Les entreprises interrogées sont installées de 58,3% au sein du port, alors que le nombre des sociétés installées hors du port est de 10 avec un pourcentage de 41,7%.

25% des sociétés interrogées emploient plus de 60 employés, il est aussi important de signaler que ces sociétés sont toutes spécialisées dans la capture courtière basée en grande partie sur le travail manuel des marins, ces marins sont repartis sur plusieurs navires.

Les employés qualifiés représentent 16,5%, les techniciens spécialisés 12,5% tandis que les ingénieurs ne représentent que 8%. Ce résultat s'explique par le fait que la plupart des sociétés ne nécessitent pas une main d'œuvre qualifiée, on a constaté que 75% de ces ingénieurs appartiennent à des sociétés de transformations du fait que ces dernières utilisent un matériel sophistiqué dont la manipulation nécessite des ingénieurs. En termes de besoins futurs de qualifications, 79,2% des sociétés interrogées ont exprimé leurs besoins et exploitent une main-d'œuvre qualifiée. Le degré de qualification dépend de l'activité de l'entreprise, la nature de la qualification en fonction de l'activité, montre que l'activité de transformation demande beaucoup de qualification elle emploie la quasi-totalité des qualifications : 100% des ingénieurs et des techniciens et 66,7% des techniciens spécialisés.

En ce qui concerne la production, la majorité est destinée au marché national, parmi les 19 sociétés (opérantes dans la filière pêche de façon directe) 18 écoulent une partie de leur production sur le marché international. Si on considère la nature de l'activité, la transformation est l'activité à vocation internationale puisque 71,4% de la branche 'transformation' est destinée au marché international. La majorité des interrogées pense que l'accès à la nouvelle technologie participera à l'augmentation de leur production et veulent à y accéder. Si on analyse en termes d'activité, l'activité 'transformation' est toujours un score de technologie avec 34,8%, en deuxième lieu on trouve la capture avec 30,4% qui est toujours en recherche à la nouvelle technologie de capture.

5.2 Résultats, la faisabilité du pôle et son impact sur le développement local

Les résultats de notre enquête déduisent que 83,3% des sociétés interrogées acceptent de faire des échanges extérieurs ce que signifie qu'elles ont une forte implication vis-à-vis de leur environnement malgré la forte concurrence entre eux. Pour la question des partenariats ou des relations extérieures, la majorité des sociétés interrogées reconnaissent l'importance des interrelations extérieures et font des partenariats 60% des entreprises interrogées considèrent les interrelations comme important et font recours aux partenariats alors que seulement 5% des interrogées affirment l'inutilité des interrelations extérieure même qu'elles font des partenariats. Pour l'existence des organismes de formations, autrement dit est ce dont le port est doté des centres de formation où les sociétés de la filière pêche entretiennent des relations aux organismes de formation, les résultats ont été comme suit : 83,3% reconnaissent l'existence d'organisme de formation et disent qu'ils jouent un rôle important au port. Les 4 sociétés qu'ont répondues à notre question part la négation sont toutes des sociétés comme déjà citées spécialisées dans la vente des matériels et outillages de pêche et sans relation directe avec l'activité halieutique. En ce qui concerne le jugement que portent les unités interrogées sur l'efficacité de la création d'un pôle de compétitivité au port de Tan-Tan, la majorité des sociétés sont d'accord que le pôle aura des effets positifs sur l'activité halieutique en général. La lecture des graphiques des données issues de notre enquête nous a permis de constater les remarques suivantes :

Tous les interrogés sont d'accord que le pôle encouragera le rapprochement entre les entreprises et les centres de formation, 70,8% des interrogés ont été d'accord alors que seulement 4,2% ont exprimé leur désaccord. En ce qui concerne la capacité du pôle à créer ou à permettre des liens entre les acteurs de la filière pêche au port de Tan-Tan 33,3% ont exprimé leur accord alors que le même pourcentage a exprimé leur désaccord, alors que 25% ne sont pas tout à fait d'accord, ce que signifie qu'il n'y a pas un accord concernant cette question. Un élément d'explication de ce dernier résultat réside dans le fait qu'au sein de la branche capture il existe une concurrence acharnée et parfois un jeu de guerre alors que pour la branche transformation on a constaté une sorte de collaboration entre les unités opérantes de la branche. Le reste des activités à savoir congélation et autres n'accordent aucune importance à cette question de collaboration ou rapprochement entre eux. Ce résultat nous a poussé à poser la question d'une autre façon pour que les interrogés comprennent que le mot acteurs ne signifie pas seulement les sociétés au sens strict du terme, mais tous les acteurs intervenant dans la filière pêche, et on a abouti à un résultat tout à fait différent au premier où la majorité est d'accord que l'existence d'un pôle de compétitivité va permettre la création de nouveaux liens entre les acteurs de la filière, mais aussi de renforcer ceux déjà créés. 58,3% des interrogés sont d'accord que le fait de l'existence d'un pôle de compétitivité au port participera au renforcement de l'environnement des affaires. Et 25% ont été désaccord. Parmi les avantages que tous les acteurs comptent que le pôle réalise se trouve l'augmentation de la visibilité et l'attractivité de ville, 78% des interrogés de notre enquête reconnaissent se rôle pour ce pôle, et ils sont d'accord que son instauration participera à l'amélioration de la visibilité et l'attractivité de la ville. Cette visibilité et attractivité est à la fois cause et conséquence de la cohérence et la cohésion du système productif au sein de la filière pêche, qu'est-elle aussi une autre cause de l'instauration du pôle, selon 75 % de nos interrogés. 83,6% des interrogés comptent sur l'OTT comme moyen pour réaliser l'investissement collectif comme les clusters ou pôles par tous dans le monde. Alors que seulement 8,3% ne sont pas d'accord. L'appréciation du rôle d'intermédiation par le pôle montre que la majorité des

interrogés sont d'accord ou tout à fait d'accord et représentent 79,2%. Alors que 4,2% seulement ont été désaccord sur le fait que l'instauration de l'OTT va jouer un rôle d'intermédiation. Ce rôle d'intermédiation est double, une intermédiation entre les membres du pôle, une intermédiation financière entre entreprises et les institutions financières.

Après ces études sur les pôles de compétitivité en générale et l'OTT à la ville de Tan-Tan il nous apparaît clair que la constitution d'un pôle de compétitivité à la base des produits de la mer est conformément chose valable. Cela est dû à certains facteurs :

- la forte coopération entre les sociétés du port d'une part et entre ces dernières et les autres acteurs d'une autre part ;
- l'importance du volume de production et sa diversité, l'impotence de l'innovation et de la nouvelle technologie dans le processus de production ;
- diversité des tailles des entreprises et de leurs activités ;
- le processus de la production s'arrête aux produits finis à moyen ou fortes valeurs ajoutées ;
- la forte préoccupation implication des autorités locales concernées par le secteur;

6. Conclusion

À l'image d'une grande partie des termes liés au local et au territoire les "pôles de compétitivité" récemment apparue dans le champ lexical du pays marocain, ils ont associé à des vocabulaires naissants du langage scientifique et diffusé par les organismes internationaux. Créer un pôle de compétitivité, ce n'est pas seulement dynamiser le territoire. Il s'agit aussi de faire de ce pôle la vitrine d'une filière industrielle, principalement perméable à toutes les perspectives exprimées par cette filière. En outre un moyen de construire une stratégie efficace et une efficience pour le développement du dit secteur. D'une manière générale les politiques des pôles de compétitivité visent à réunir les centres de recherche, les entreprises, et les organismes de formation ayant acquis une stratégie de développement commune pour générer des synergies autour de projets innovants. Même la définition d'un pôle de compétitivité précise qu'il s'agit d'une association d'entreprise, des centres de recherche, des organismes de formation et employant des partenariats (stratégies communes de développement), en raison de dégager des synergies autour des projets vers un marché(s) donné(s). Les données issues de notre enquête montrent bien que la création d'un pôle de compétitivité à Tan-Tan port permettra le rapprochement entre les entreprises et les centres de formation. Pour l'Océanopôle de Tan-Tan les dirigeants ont choisi une stratégie de croissance économique rapide, durable et créatrice d'emplois. Stratégies de croissance basées principalement sur des politiques de promotion, d'exportation et de diversification de l'offre. En augmentant l'efficacité des structures de production et en optimisant l'utilisation des ressources halieutiques dans le cadre d'un développement durable. À cette fin, la filière de l'industrie des produits de la mer a été transformée et modernisée dans la ville de Tan-Tan, pour bénéficier de tous ces efforts de valorisation via la création d'un pôle spécialisé.

Référence

- (1) **Benoît Baynet, Herni Capron.**, (2012), « Les pôles de compétitivité : un nouvel instrument de la politique industrielle de la Wallonie », Reflets et perspectives de la vie économique 2012/1(tome LI), P 77-98.
- (2) **C. Courlet, B. Pecqueur.**, (1992), « Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement », dans G. Benko, A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, puf, P 81-102.
- (3) **Claude CORLET.**, (2006), « Territoire et développement économique au Maroc cas des SPL », édition l'harmattan, Paris.
- (4) **MARIE-France Barthet et Muriel Thoin.**, (2009), « les pôles de compétitivités », documentations française, Paris.
- (5) **Polèse, M. et R. Shearnur.**, (2003), « R.I.P.-H.M.R. : À propos du concept de pôle de développement et des stratégies de développement économique des régions québécoises », *Revue canadienne des sciences régionales*.
- (6) **Rajae Amine.**, (2016), « Les clusters au Maroc : vers l'émergence d'une nouvelle politique industrielle territoriale » revue *Marché et organisations* 2016/2 (n° 26), pages 103.
- (7) **Raphaële Peres.**, (2020), « Le territoire comme soutien à l'innovation dans les pôles de compétitivité : vers une attractivité territoriale durable », revue *Gestion et management public* 2020/4 (Volume 8 / n° 4).
- (8) **Torre A.**, (2006), « Clusters et systèmes locaux d'innovation. Un retour critique sur les hypothèses naturalistes de la transmission des connaissances à l'aide des catégories de l'Économie de la proximité », *Régions et Développement*, n°24, 15-44.